

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 18 mars 2016**

DATE DE CONVOCATION :	11.03.2016
DATE D’AFFICHAGE :	11.03.2016
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	13

L’an deux mille seize,  
Le **dix-huit mars à vingt heures,**

Le Conseil Municipal,  
légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
Monsieur Claude RIGOLÉ

**Etaient présents :** AILLET Louis, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LETORT Bernard, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.

**Excusées :** BOUAN Chantal, DAUNAY Loïc (procuration à NEUTE Françoise), MENIER Mireille.

**Secrétaire de séance :** COLLET Céline

**PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016**

Adopté à l’unanimité.

**COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES :**

Réunion du 7 mars 2016

Deux sujets principaux ont été abordés :

- La fiscalité de la communauté de communes de Plancoët-Plélan présente des taux supérieurs à ceux des autres Communautés de Communes composant la future Communauté d’Agglomération. Un lissage des taux sera effectué par palier pour régulariser les situations de chaque intercommunalité.
- L’attribution compensatrice deviendra donc le régulateur des recettes et dépenses des Communautés de Communes.

Une réunion est prévue le 21 mars à Solenval où sont invités tous les élus pour présenter le sujet.

Conseil Communautaire du 14 mars 2016

- Contrat de territoire 2016 -2020 : validation du nouveau contrat de territoire par le Conseil communautaire.
- Lutte contre tous les rongeurs aquatiques (FGDON) : le contrat est renouvelé pour un coût de 2 800 €.
- Participation au transport scolaire : le taux n’est pas encore connu mais un vote de principe pour le versement est établi.
- Autorisation de signature d’un acte notarié pour la Millière 2 (Yann de Bretagne).
- Développement territorial : accord pour la signature d’une convention entre l’institut national de recherche archéologique préventive et le Centre d’Interprétation du Patrimoine. Détermination des tarifs du C.I.P. : baisse du tarif de la visite guidée à 6 € et maintien du tarif visite non guidée à 5 €. Pour information, le nombre de visiteurs était de 7197 personnes en 2015 et de 5072 en 2014 (sur 10 mois).
- Médiathèque Plélan le petit : mise à jour du règlement intérieur.
- PLUi : le droit de préemption communal, de fait, dans le cadre du transfert de la compétence PLUi, devient compétence de la communauté de communes, une procédure sera à mettre en place.

Réunion sur le Plan d’Actions de Prévention des Inondations du 9 mars 2016

- Une démarche administrative simplifiée car le projet est inférieur à 3 millions €.
- Différents axes sont présentés par la chargée de mission : sensibilisation des scolaires, surveillance avec collecte de données, dispositif d’alerte et gestion des crises, ralentissement des écoulements
- Il sera à prévoir pour notre commune : une pose de repère de crue pour un coût d’environ 500€ ainsi qu’une sédimentation de l’Arguenon pour un coût d’environ 9000€.

- Tous les points ont été chiffrés. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur ce projet avant fin juin 2016.
- Il est précisé que la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Plancoët, où St Lormel est associé, est en cours. Elle a lieu tous les 5 ans. Une réunion publique sur ce point s'adressant aux riverains aura lieu le 25 mars à 18h à la salle des fêtes de Plancoët.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

---

### **Conseil d'administration du CCAS du 15 mars 2016**

- Vote du Compte administratif 2015 et du Budget Primitif 2016
- Service du portage de repas : 9 bénéficiaires actuellement sur St Lormel
- Repas des aînés le 1<sup>er</sup> octobre 2016 avec animation par Ann-Laora

## **TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : Sécurisation du Bourg et Lotissement Les Costières**

---

Dans le cadre des opérations d'investissement de l'année 2016, il est prévu une dépense d'investissement de travaux de voirie afin de sécuriser la traversée du bourg.

- Sécurisation du Bourg

Suite à la commission voirie du 9 mars 2016 et à l'étude de la réalisation de 4 ralentisseurs, il est proposé de réaliser un marché à procédure adaptée (environ 60 000 €HT) avec publicité adaptée (consultations et plateforme de dématérialisation Mégalis) afin de réaliser les travaux de voirie pour la sécurisation du bourg. Un appel d'offre va être lancé sur le schéma présenté. Jean-Claude CADE précise qu'il n'est pas nécessaire de réaliser 4 ralentisseurs mais seulement 2 situés aux entrées du bourg.

- Arrêt minute devant le bar : une place va être attribuée à titre d'essai.

- Les Costières

Il est proposé par la commission voirie de réaliser des travaux de voirie à l'entrée du lotissement des Costières par la commission voirie.

Plusieurs devis ont été reçus en mairie.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été signée en 2009 précisant que ces travaux seraient à la charge de la commune.

Les trois devis reçus sont les suivants : Eurovia propose un devis de 10 884 € TTC comprenant rabotage, désencrage et enrobé, Colas TP un devis de 6 600 € TTC comprenant rabotage, désencrage et enrobé et Paillardon TP propose un devis de 4 956 € TTC comprenant griffage et bicouche.

Après échanges, il s'avère que l'entreprise Colas TP présente le tarif le plus intéressant pour une réalisation de bonne qualité.

Monsieur le Maire propose donc de retenir le devis de l'entreprise Colas TP et d'inscrire ce montant en dépenses d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de retenir le devis de l'entreprise Colas TP pour un montant total de 6 600 € TTC.**

Jean-Claude CADE demande jusqu'où est prévu l'enrobé, il lui est répondu que celui-ci ira jusqu'au container. Il ajoute que le poteau électrique gêne au niveau du stop.

Concernant Armorique habitat, Monsieur le Maire ajoute que l'avis d'échéance a été reçu en mairie pour l'appel du versement des 65 000 € dans le cadre du fond de concours des 13 premières habitations.

Concernant la station d'épuration, une réparation a été effectuée ces derniers jours.

Par ailleurs, un devis de 7 675 € HT a été reçu comprenant busage et modification des noues avec 3 372 € HT à la charge de la commune. Cette somme sera donc à prévoir au budget en dépense de fonctionnement. Il informe également que les riverains ont fait une pétition auprès d'Armorique Habitat et une lettre a été envoyée par Mr le Maire à Mr ROYER, directeur, afin d'obtenir un rendez-vous pour clore le chantier.

Bernard LETORT précise que les routes à la Guérande et à St Hilaire sont dégradées également.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

---

Sylvie Guillotin informe le Conseil Municipal de la teneur de la commission finances du 10 mars 2016 : présentation du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 pour la commune et l'assainissement.

Elle rappelle tout d'abord le contexte des prévisions à la baisse des dotations de l'Etat.

La dotation forfaitaire prévoit :

En 2016 : une baisse de 12 000 € par rapport à 2015.

En 2017 : une nouvelle baisse de 12 000 € par rapport à 2016.

L'état des prévisions concernant les impôts locaux est le suivant.

Pour rappel, les taux d'imposition ont été revalorisés en 2015 avec une augmentation de 0.5 %.

Les taux sont donc les suivants :

Taxe Habitation : 19.90 %

Foncier Bâti : 11.56 %

Foncier Non Bâti : 56.15 %

Le produit assuré, après revalorisation des bases locatives de 1.01 %, est de **293 742 €**, soit une augmentation par rapport à 2015 de **5 170 €**.

Par rapport à 2015, une baisse des allocations compensatrices est à prévoir, correspondant aux diverses exonérations, de **1 981 €**.

Tenant compte de l'augmentation des taux en 2015, la commission finances qui s'est réunie le 10 mars 2016 propose un maintien des taux pour l'année 2016.

Les taux seraient donc les suivants :

Taxe Habitation : 19.90 %

Foncier Bâti : 11.56 %

Foncier Non Bâti : 56.15 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe les taux d'imposition pour 2016 comme suit :**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>TAXE HABITATION</b>	<b>19.90 %</b>	<b>19.90 %</b>
<b>FONCIER BATI</b>	<b>11.56 %</b>	<b>11.56 %</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>56.15 %</b>	<b>56.15 %</b>

## **TARIFS ASSAINISSEMENT 2016**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au vote des tarifs concernant l'assainissement pour 2016, les factures devant être émises prochainement.

Les tarifs appliqués depuis 2012 sont les suivants :

- Abonnement : 50 € par an
- Prix du M3 d'eau : 1 €

Les résultats prévisionnels 2016 sont excédentaires en fonctionnement et en investissement, et le budget ne supporte plus aucun emprunt.

Il est précisé également que la Loi Notre prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Communautés de Communes et d'Agglomération disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences eau et assainissement.

Pour 2016, il est prévu une facturation pour une consommation de : 9 635 m3 pour 128 abonnés totalisant environ 17 800 € en recettes de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide de maintenir pour 2016 les mêmes tarifs, à savoir :**

**Prix de l'abonnement : 50 € par an**

**Prix du M3 : 1 €**

Jean-Claude CADE demande comment fluctue le nombre d'abonnés. Il s'agit du nombre d'ouvertures et de fermetures de compteurs et non pas du nombre de branchements, mais du nombre de factures établies.

### **CONTRAT DE PRESTATION : CHENIL SERVICE**

---

Lors du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> février 2016, il a été décidé de la suppression de la prise en charge de Chenil Service en compensation d'une adhésion à la Mission Locale, dans un souci d'harmonisation des compétences de la future Communauté d'Agglomération.

Chenil Service, société chargée de la prise en charge d'animaux errants, nous a donc adressé deux propositions de contrat afin de conserver ce service sur la commune.

Les deux propositions prévoient : capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

La première proposition prévoit ce service 24h/24h, 7 jours sur 7 pour un coût annuel de 1067.23 € HT.

La deuxième proposition prévoit le même service les jours et heures ouvrables, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h30 à 12h30 pour un coût annuel de 666.24 € HT.

Les interventions pourront avoir lieu du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. En dehors de ces horaires, la commune devra assurer par ses propres moyens ses obligations réglementaires relatives aux animaux errants, blessés ou agressifs.

Pour les deux contrats, les interventions sont effectuées après demande de la collectivité dans un délai de 2h00 maximum.

Pour information, le contrat entre Chenil Service et la Communauté de Communes qui était souscrit depuis des années prévoyait ce service en jours et heures ouvrables.

**A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de retenir la seconde proposition de la société Chenil Service, à savoir un maintien de ce service en jours et heures ouvrables, pour un montant annuel de 666.24 € HT.**

### **ACHAT DE SONORISATION**

---

Lors du dernier Conseil Municipal, une délibération a été prise pour l'achat d'une sonorisation à inscrire en dépense d'investissement pour 2016 afin de servir aux différents événements de la municipalité (commémoration, vœux, cérémonies,...).

Le Conseil Municipal a souhaité qu'une étude comparative soit menée.

Les devis sont les suivants :

- 287€ TTC sans garantie et ne correspondant pas finalement aux attentes : poids, maniabilité...
- 553€ TTC avec garantie et répondant aux attentes + 60 € pour les pieds : livraison gratuite

Un matériel référencé Yamaha a été préconisé comprenant : console de mixage amplifiée, valise de transport, micro, pieds et câble pour un montant total de 613€ TTC.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'achat de la sonorisation avec la société Woodbrass.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide de retenir la société Woodbrass pour l'achat d'une sonorisation, pour un montant de 613 € TTC.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Clocher de l'église  
Des devis ont été demandés pour réparer le problème d'étanchéité au clocher de l'église auprès des entreprises Accroch'toit et Bodet. Une commission bâtiment communaux va avoir lieu prochainement afin d'étudier le sujet.  
Bernard Letort ajoute que les fenêtres au 1<sup>er</sup> étage (étage de l'horloge) sont dégradées et que l'escalier doit être nettoyé.  
Il précise également que l'horloge sonne de nouveau suite à l'intervention d'un tiers.  
Monsieur le Maire indique qu'un panneau sera apposé pour prévenir du danger de monter au clocher.
- Le dernier rapport du SATESE est positif. Les rejets sont conformes aux normes imposées.
- Chasse à l'œuf  
Chasse à l'œuf de l'école au château de l'Argentaye : l'organisation ne pourra pas avoir lieu au château cette année. Les propriétaires s'excusent mais ne sont pas disponibles cette année.
- Réunion des propriétaires du camping  
Une réunion est prévue pour les propriétaires du camping le samedi 7 mai à 11h au local de l'ancienne boulangerie.
- Local commercial  
Il est proposé d'avancer sur ce point. Plusieurs idées sont évoquées : salle de réunion, location saisonnière, vente du four...  
Des décisions doivent être prises. Un accord de principe est validé par l'ensemble du Conseil Municipal pour la vente du four.
- Commune nouvelle  
Mr le Maire a pris contact avec les communes de Plancoët, Créhen et Pluduno pour évoquer ce sujet. Les réponses sont les suivantes : Mr le Maire de Créhen préfère attendre, Mr le Maire de Pluduno n'est pas hostile à un tel projet et Mr Le Maire de Plancoët est ouvert sur le sujet.  
Paul LA DROITTE précise qu'il faudrait se positionner sur la suite de la réflexion.  
L'objectif du Conseil Municipal est aujourd'hui de mieux connaître l'intérêt de la commune nouvelle. Monsieur le Maire propose donc de faire intervenir un tiers pour détailler et expliquer aux conseillers municipaux les avantages et inconvénients de la commune nouvelle. Le Conseil Municipal est favorable à cette intervention.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Prochain conseil : vendredi 8 avril à 19h (vote du budget)

La séance est levée à 23h28.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal  Absente	CADE Jean- Claude	BROCHARD Gwénaëlle
COLLET Céline	DAUNAY Loïc  <i>Absent</i>	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille  <i>Absente</i>	NEUTE Françoise	